



ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DES TRIBUNAUX COMPÉTENTS EN MATIÈRE D'AIDE SOCIALE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE

(Association Nationale TASS) loi du 1^{er} juillet 1901, fondée le 7 décembre 1967

Le 29 août 2023

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

J'ai le plaisir de vous inviter à assister à la 27^{ème} assemblée générale de notre association

**le vendredi 17 novembre 2023
à la Cour d'appel de Paris (1^{ère} chambre)
Palais de justice de l'île de la Cité**

Celle-cicomportera deux parties :

- de 9h30 à 10h30 : une réunion statutaire des membres adhérents actifs et associés de l'ANTASS comportant la présentation et le vote des rapports d'activité et financier, et l'élection du conseil d'administration. Nota : seuls les membres actifs à jour de leur cotisation 2023 pourront participer aux votes. L'ordre du jour prévisionnel de l'AG :
 - Ouverture par le président René MIRIEL, présentation du déroulement de la matinée par la secrétaire générale Teddy LOUAFIA
 - Élection du conseil d'administration(*) après fixation du nombre de sièges à pourvoir
 - Rapports d'activité et financier et de la commissaire aux comptes
 - Questions diverses et d'actualité
- De 10h30 à 12h30 : une réunion d'information et d'échange sur des thèmes d'actualité intéressant le contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale. Dans ce but, une invitation a été adressée à Monsieur le Garde des Sceaux lui proposant « *d'intervenir pour nous informer des évolutions de nos juridictions sociales après la mise en place des pôles sociaux au sein des tribunaux judiciaires et face aux diverses difficultés rencontrées* ». Diverses personnalités compétentes seront invitées à participer aux débats auxquels seront conviés, outre les assesseurs, magistrats, juristes-assistants, greffiers, avocats, médecins-experts, personnels des greffes, représentants des organismes de sécurité sociale, ...

À partir de 13h, un déjeuner en commun pourra être proposé au Palais, ou à proximité immédiate de celui-ci, sur inscription et règlement à l'avance.

Vous trouverez, ci-joint, un formulaire-réponse à retourner complété et signé, accompagné du règlement correspondant. Les diverses informations pratiques concernant les conditions et moyens d'accès vous seront communiqués ultérieurement.

Comptant sur votre participation à notre assemblée générale et dans l'attente de vous retrouver à Paris, je vous prie de croire, Chère adhérente, Cher adhérent, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président,

René MIRIEL

(*) : les candidatures au conseil, accompagnées d'un texte exposant les motivations et propositions de participation active du candidat au développement de l'ANTASS, sont à envoyer au plus tard le 15 septembre (cachet de la poste faisant foi) à : **ÉLECTIONS ANTASS 19 rue George Sand 17180 PÉRIGNY**